



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2501

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative et participative (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2501**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative et participative (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine de Lyon au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure aux niveaux régional et national et on peut noter qu'une entreprise sur 4 de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir la Société coopérative et participative (SCOP) CREONS pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs et pour son implication dans le dispositif LVE.

Présentation de l'activité de la SCOP CREONS

Depuis 1993, la SCOP CREONS accompagne un public en insertion dans le domaine de la création ou reprise d'entreprise. La structure n'a cessé de se spécialiser et de se professionnaliser afin de suivre tout type de public porteur d'un projet de création ou reprise d'entreprise, d'une grande diversité de profils.

Elle accompagne principalement les très petites entreprises (TPE) en ante et post création. Elle a été re-labélisée LVE en novembre 2009 et participe activement au réseau LVE depuis 2004.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010-2011

Les activités conduites par la SCOP CREONS sont les suivantes :

- un travail d'ingénierie réalisé en partenariat avec l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne pour élaborer une méthode commune de travail et construire des outils communs appropriés sur le parrainage,

- participation au travail de réactualisation des supports à partir des outils construits lors de l'expérimentation parrainage : code de déontologie, convention de parrainage générique et d'appui ainsi qu'à la réflexion sur les supports de communication envisagée,
- communication : une fiche de présentation de l'action est intégrée dans l'outil extranet LVE, une fiche de liaison mise à disposition du réseau LVE, l'action fait l'objet d'une communication dans le cadre des réunions territoriales LVE,
- convention de partenariat établie entre la SCOP CREONS et la plateforme de parrainage LVE porté par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon,
- mise en place des actions de parrainage en partenariat avec ADL Villeurbanne dont un temps de rencontres collectives parrains-marraines et candidats au parrainage.

Les résultats obtenus sont les suivants : 4 rencontres parrains avec des candidats au parrainage, 18 créateurs accompagnés, 7 binômes constitués, 6 en cours de constitution, 7 en prévision (contre 20 initialement prévus). Les parrainages engagés sont de deux types, parrainage générique (longue durée) et parrainage d'appui (conseil technique).

Programme d'actions 2011-2012

L'accompagnement proposé a pour objectif de :

- renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 3 ans,
- fluidifier et sécuriser les parcours au travers l'action complémentaire de parrainage,
- faciliter l'accès à la bancarisation en cours d'activité,
- bénéficier de compétences techniques diversifiées, de savoir-faire et/ou de savoir-être,
- partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes afin de définir des stratégies de développement.

Articulation avec la plateforme de parrainage LVE :

- l'action sur le parrainage peut s'appuyer sur la plateforme de parrainage dont la fonction essentielle est le recrutement et l'animation d'un réseau de parrains-marraines,
- l'objectif de ce travail collaboratif entre la plateforme de parrainage et le parrainage de la SCOP CREONS est la mise en relation de potentiels parrains-marraines identifiés par la plateforme avec un créateur-repreneur en attente de parrainage chez la SCOP CREONS.

Le public accompagné est constitué de créateurs précédemment accompagnés par une structure membre de LVE et souhaitant une offre de services articulant le suivi individualisé et le parrainage.

Il peut s'agir de créateurs immatriculés depuis moins de 3 ans, ayant finalisé la phase ante création LVE et ne pouvant pas intégrer un dispositif d'accompagnement post création autre (ex. : NACRE ou tout autre dispositif statutaire) ou ayant été accompagné dans le cadre d'un dispositif incluant une phase post création limitée dans le temps (sortie du plan local pour l'insertion et l'emploi -PLIE-, revenu de solidarité active -RSA-, etc.).

Les projets concernent essentiellement les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), tout domaine d'activité confondu sur l'ensemble de l'agglomération.

L'objectif est d'accompagner annuellement 20 entreprises comprenant 20 binômes parrainés.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine a accordé à la SCOP CREONS, pour l'année 2010, la somme de 20 000 € et souhaite reconduire, pour l'exercice 2011, sa contribution financière pour un montant identique. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, qui attribuera en retour à la Communauté urbaine un financement équivalent à 50 % de la subvention versée par celle-ci.

Budget prévisionnel 2011 en €

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
achats	3 772	Communauté urbaine (appel à projets post création)	20 000
services extérieurs	652	<i>dont fonds de concours Région Rhône-Alpes</i>	<i>10 000</i>
autres services extérieurs	818		
impôts et taxes	184		
charges de personnel	14 415		
dotation aux amortissements	159		
Total	20 000	Total	20 000

S'agissant d'une entreprise coopérative privée, ce financement est accordé à la SCOP CREONS dans le respect du règlement CE 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 dit "des minimis" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Société coopérative et participative (SCOP) CREONS dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SCOP CREONS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement de 10 000 €, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, en soutien à l'action sur la post-crédation portée par la Communauté urbaine de Lyon,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 16 000 € en 2011,
- 4 000 € en 2012.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 747 700 - fonction 90 - opération n° 2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.